

FONCIERE PARIS NORD
(anciennement ADT S.I.I.C.)

Société Anonyme

15, rue de la Banque
75002 Paris

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur la réduction du capital prévue dans la
première résolution soumise à l'Assemblée
générale mixte du 28 novembre 2012**

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Kaufman & Associés
8, avenue Bertie Albrecht
75008 Paris

FONCIERE PARIS NORD
(anciennement ADT S.I.I.C.)

Société Anonyme
15, rue de la Banque
75008 Paris

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur la réduction de capital prévue dans la première résolution
soumise à l'Assemblée générale mixte du 28 novembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et réglementaire et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.



Les causes et conditions de cette opération conduisant à réduire le capital de votre société de 15 000 000 euros à 564 748,34 euros appellent de notre part l'observation suivante. Comme indiqué dans le rapport du conseil d'administration, dans l'hypothèse où la réduction de capital social proposée serait adoptée, la société ne respectera plus la réglementation applicable aux SIIC, cette dernière imposant un capital social minimum de 15 000 000 euros

Les Commissaires aux Comptes
Neuilly-sur-Seine et Paris, le 5 novembre 2012

Deloitte & Associés



Albert AIDAN

Kaufman & Associés



Emmanuel KAUFMANN